

5 février 2013

ÉLECTIONS CA de la SNCF



Un peu d'histoire !!!

**De différentes compagnies au début du 20^{ème} siècle,
la S.N.C.F. est née au 1^{er} janvier 1938.**

1937 : Nationalisation des chemins de fer en France. Adoption d'une convention le 31 août. L'état détient alors 51% de la S.N.C.F., les grandes compagnies 49%

1938 : Le Conseil d'Administration de la S.N.C.F. est né.

1981 : Arrivée d'un nouveau gouvernement, la S.N.C.F. rompt avec des décennies de casse.

1982 : La S.N.C.F. devient E.P.I.C. (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial). Elle est définie comme personne morale de droit public, répondant à la conception d'autonomie de gestion et de démocratisation du service public.

C'est à partir de ces principes que le C.A tel que nous le connaissons a été conçu.



Rôle du C.A.

Le Conseil d'Administration :

- Définit la **politique générale** de la S.N.C.F.
- Détermine les **orientations** du groupe S.N.C.F.
- Met en œuvre les **objectifs fixés** dans les documents signés entre **l'État et la S.N.C.F.**
- Arrête le **plan d'entreprise**. C'est ainsi qu'il émet des avis sur les dossiers industriels, sur l'évolution du fret SNCF, les programmes d'activités, les investissements, les budgets.
- Arrête les comptes et **vote les budgets**.
- Fixe les orientations de la **politique tarifaire et financière**.
- Autorise les **conventions avec les collectivités territoriales** (ex. : les conventions de régionalisation).
- Autorise les **achats ou cessions**, la passation des marchés pour l'achat de matériel roulant, ou pour des travaux lourds dans les établissements.



Composition du Conseil d'Administration

Il est composé de 18 membres, dont :

- 7 représentants de l'État dont le président de la S.N.C.F qui préside le conseil d'administration.

Ils sont **nommés par le Président de la République** sur proposition du gouvernement.

Ils n'ont pas de durée de mandat précise et sont bien souvent remplacés quand une sensibilité politique succède à une autre aux affaires du pays.



Composition du Conseil d'Administration



Il est composé de 18 membres, dont :

- **5** personnalités qualifiées dont 1 représentant des usagers voyageurs et 1 représentant des utilisateurs fret.

Composition du Conseil d'Administration

Il est composé de 18 membres, dont :

- **6** représentants des salariés dont 1 cadre. Ils sont **élus par les salariés de la SNCF** et des filiales du groupe, dont l'effectif est au moins égal à 200. L'ensemble des membres sont élus pour une durée de 5 ans.

En 2008 : **3 CGT**, 1 CFDT, 1 UNSA (siège cadre réservé), 1 Sud rail avaient été élus.



Composition du Conseil d'Administration

À ces membres, viennent s'ajouter :

- Le commissaire du gouvernement et le chef de la mission de contrôle économique et financière des transports, **nommés par le gouvernement.**
- Les directeurs généraux délégués assistant le président du CA (actuellement Guillaume Pépy).
- Le secrétaire du CCE.

De plus, pour aider aux travaux du conseil, le règlement intérieur prévoit des comités dans lesquels sont répartis les administrateurs.

- **Le comité d'audit**
- **Le comité des marchés**
- **Le comité des conventions du transport public**
- **Le comité stratégique.**



Rôle des administrateurs salariés

- Ils prennent position sur tous les sujets à l'ordre du jour du conseil d'administration (comme à l'occasion de grands conflits sociaux, afin que la voix des agents dans l'action soit entendue et écoutée).
- Ils interviennent lors de la mise en œuvre de grands projets nationaux.
- Par leurs votes dans la plus haute instance décisionnelle de l'entreprise, les administrateurs CGT sont porteurs des revendications des agents de la SNCF et du groupe liant ainsi développement économique et progrès social.



Lien avec l'activité revendicative



- Les administrateurs sont porteurs des revendications des agents de la SNCF et du groupe.
- Ils interviennent dans la plus grande instance décisionnelle de l'entreprise en appui des mobilisations des cheminots.
- Ils portent à la connaissance de nos structures les informations délivrées dans cette instance, pour développer le rapport de forces.

Qui vote ?

- Sont électeurs, les salarié-e-s agé-e-s de 16 ans révolus à la date de l'élection, travaillant dans l'entreprise depuis au moins 3 mois.
- 155 000 cheminots de l'EPIC SNCF
- 31 000 salarié-e-s des filiales du groupe



Comment voter ?

- Le jour du scrutin, dans le bureau de vote de chaque établissements.
- Par correspondance : le matériel de vote sera envoyé dès le 23 janvier à domicile



Les enjeux du vote

La participation électorale est un enjeu majeur dans le contexte:

- Démocratie et représentativité syndicale.
- Un signe fort envers le gouvernement et la direction de la SNCF.
- Choix de syndicalisme, soutien au fait syndical, à la CGT.
- Pour que les choix arrêtés soient conformes aux intérêts des salariés.



Présentation des candidats C.G.T.

- **Alain PROUVENQ** : troisième collège; fonction EEX; secteur de Marseille.
- **Véronique MARTIN** : deuxième collège; fonction ASCT; secteur de Chambéry.
- **Guy ZIMA** : deuxième collège; fonction Équipement; secteur de Dijon.
- **Michelle MEURVILLE** : premier collège; filiale KEOLIS; secteur des Dijon.
- **Jean-Marc LAHOUSE** : premier collège; fonction Matériel, secteur de Limoges.
- **Muriel DAUVERGNE**: deuxième collège; fonction EEX; secteur de Paris Sud Est.
- **David ROTOLO** : premier collège; fonction Traction ; secteur de Lille.
- **Patricia MEDVIELLE** : deuxième collège; fonction EEX; secteur de Chambéry.
- **Laurent COOPER** : troisième collège; activité EEX ; secteur des centraux.

